

PNRI RÉUSSITES

65%

Des projets cloturés ont permis de déposer des brevets et ont abouti à la réalisation de prototypes industriels en cours d'exploitation.

37%

Des fonds alloués au programme ont permis l'acquisition d'équipements de technologie de pointe renforçant l'infrastructure innovation.

60

Doctorants et nouveaux diplômés ont été recrutés au sein des entreprises bénéficiaires et des centres techniques sectoriels.

CHIFFRES CLES

Total projets financés 46 projets

Total subventions accordées 8400 MDT

Contribution des entreprises 2300 MDT

Entreprises bénéficiaires + 54

Projets Cloturés + 15

* Prototypes exploités + 10

* Start-up créées + 3

* Brevets déposés + 9



Notre objectif est de **Tripler** le nombre de projets PNRI innovants au profit des entreprises aux horizons de 2020.

KAIS MEJRI, DGIDT

TEMOIGANCES SUCCESS STORIES

“



Nous avons acquis lors du 1er PNRI un savoir-faire très utile pour innover notre procédé de fabrication. Se relancer dans un nouveau projet est notre objectif...

MARWEN HMILA, SOSA CUIR

“



Nous oeuvrons à rapprocher l'entreprise au monde de la recherche afin de les aider à créer des produits alimentaires innovants, durables et à forte valeur ajoutée...

SANA JABALLAH, CTAA

“



Le PNRI est un excellent mécanisme pour la recherche appliquée à l'industrie. Le programme a permis aux doctorants d'intégrer le monde de l'industrie et d'acquérir d'importants équipements scientifiques...

SAMI BOUFI, PROFESSEUR - FSS

NOUS CONTACTER

Pour tout renseignement, prière de prendre contact avec la Direction Générale de l'Innovation et du Développement Technologique



Tel.: (+216) 71 909 468
Fax: (+216) 71 908 594



pnri@tunisia.gov.tn
www.tunisieindustrie.gov.tn



Ministère de l'Industrie et des PME
Immeuble Beya, 40 Rue Sidi Elheni
Montplaisir 1002 Tunis - Tunisie

PROGRAMME NATIONAL
RECHERCHE & INNOVATION



FINANCEZ VOTRE PROJET INNOVANT

EN ADHERANT AU PROGRAMME NATIONAL
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
(P . N . R . I .)

CONTACT

WWW.TUNISIEINDUSTRIE.GOV.TN

Ministère de l'Industrie et des PME
Direction Générale de l'Innovation
et du Développement Technologique



L'INNOVATION ÇA VOUS INTÉRESSE ?

Vous êtes une entreprise publique ou privée, et vous souhaitez améliorer votre compétitivité à travers des solutions innovantes... Adhérez au programme PNRI qui met à votre disposition :

- l'expertise des structures publiques de recherche
- l'accompagnement des centres techniques sectoriels

PNRI C'EST QUOI ?

Le programme national de la recherche et de l'innovation (PNRI) est un programme ayant pour objectif de **renforcer la collaboration** entre les secteurs productifs de l'économie tunisienne et celui de la recherche afin de **développer les capacités concurrentielles des entreprises**, notamment les PME.

Il vise à adapter les ressources humaines et technologiques des structures de recherche publiques aux besoins des entreprises.

COMMENT ADHÉRER ?

Pour adhérer au programme PNRI, la (ou les) entreprise(s) doivent:

- 1- Associer au moins une "structure porteuse" (centre technique, technopole,...) et une structure publique de recherche (laboratoire, unité de recherche,...)
- 2- Démontrer une innovation significative,
- 3- Présenter un projet d'une durée maximale de deux (2) ans.



**CENTRE TECHNIQUE: UNE STRUCTURE PORTEUSE
POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS PROJETS**

PNRI FINANCEMENT

80%

200 mdt

A travers le programme PNRI, l'Etat contribue au financement des projets de recherche et d'innovation à hauteur de **80% du coût global du projet avec un plafond de 200.000 DT.**

L'entreprise doit justifier une contribution minimale de **20%** du coût total du projet. Cette contribution peut être en nature (mobilisation de personnel de l'entreprise, matières premières, exploitation d'équipements de l'entreprise...)

GESTION DU PROJET

Dans la réalisation de vos projets, les centres techniques nommés "Structures Porteuses" participent à la réalisation du projet en tant que partenaire de recherche. Les centres techniques vous aident à :

- Identifier vos besoins dans le domaine de la recherche et de l'innovation,
- Constituer les équipes de travail chargées de la réalisation du projet.

DEBLOCAGE & SUIVI

La subvention de l'Etat est débloquée au profit des structures porteuses en trois tranches selon le taux de réalisation du projet :

- 1ère Tranche : débloquée au démarrage du projet,
- 2ème Tranche : 30% de l'avancement du projet,
- 3ème Tranche : 80% de l'avancement du projet.

Les montants de la subvention sont comme suit :

40%
max
80 MDT

1È TRANCHE

40%
max
80 MDT

2È TRANCHE

20%
max
40 MDT

3È TRANCHE



PNRI SECTEURS ELIGIBLES



SECTEUR INDUSTRIE

Les entreprises privées ou publiques du secteur industriel (textile, agroalimentaire, aéronautiques, pharmaceutiques, etc..)



SECTEUR AGRICULTURE

Les entreprises privées ou publiques du secteur agricole et de la pêche (aquaculture, agriculture biologique, etc..)



SECTEUR SERVICES

Les activités de services qui aboutissent à des résultats susceptibles d'exploitation économique (tels que : l'informatique, les études, l'expertise et l'assistance, l'environnement, la santé, le transport, l'agriculture et la pêche, les logistiques...)

